OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	25 août 2026
Délibération N°	03
Date de la convocation	14 août 2026
Objet	1.1.1 VILLEVEYRAC – Réalisation de 21 LLS en maîtrise d'ouvrage directe sur la parcelle cadastrée AK 214, sise au 18 route de Montagnac.

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Denis MAULANDI, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Nicole MORERE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Michel MEJEAN qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Véronique CALUEBA qui a donné pouvoir à MME ILLAIRE
Christophe MORALES qui a donné pouvoir à M MAULANDI
Christine MULA qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES, qui a donné pouvoir à M GAUDY
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à MME BOUIDA

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

Logement Hérault

Délibération N° 03

Objet : 1.1.1 – VILLEVEYRAC
Réalisation de 21 Lls en maîtrise d'ouvrage directe sur la parcelle cadastrée AK 214, sise au 18 route de Montagnac.

Le 25 août 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, **le Président ayant constaté le quorum,**

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant la proposition de la commune de VILLEVEYRAC de céder à Hérault Logement une parcelle, cadastrée AK 214 (foncier-bâti) d'une superficie de 1 890 m² afin de réaliser un programme de 21 Lls collectifs,

Considérant l'intérêt pour Hérault Logement d'accroître sur la commune son offre locative dans un secteur où la demande est en forte croissante,

Considérant le prix de cession à hauteur de 140 000 € (hors frais de notaire) compatible avec le type de projet,

Considérant que l'acquisition du foncier-bâti par Hérault Logement auprès de la commune ne sera conclu que sous réserve d'un engagement fort de la ville à verser à l'Office une subvention de 140 000€ en contrepartie de la déduction du prélèvement SRU sur ses ressources fiscales.

Considérant la typologie définie comme suit :

	PLUS	PLAI	TOTAL
T2	7	5	12
T3	3	3	6
T4	3		3
TOTAL	13	8	21

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

P-M

Le plan de financement a été défini comme suit :

VILLEVEYRAC
MOD de 21 Lls collectifs -
18 route de Montagnac
(13 PLUS - 8 PLA.I)

Prix de revient	Montant (TTC)
TOTAL	**3 132 998 €**

Subventions	Montant (TTC)
Subvention ETAT	**72 000 €**
Subvention ETAT	72 000 €
Subventions DEPARTEMENTALES	**336 484 €**
Production	242 000 €
Surcharge foncière	49 484 €
HSS	45 000 €
Subventions pour surcharge foncière ou surcoût	**140 000 €**
Subvention commune	140 000 €
Subventions diverses	**129 000 €**
Subvention AGGLO	66 000 €
Subvention MOD	63 000 €
sous total subventions	**677 484 €**

Prêts	Montant (TTC)
Prêts Construction	**1 492 175 €**
CDC PLUS/PLA.I	1 492 175 €
Prêts Foncier	**493 389 €**
CDC PLUS/PLA.I	493 389 €
sous total prêts	**1 985 564 €**

Fonds propres	Montant (TTC)
Fonds propres (15%)	**469 950 €**

TOTAL (subventions-prêts-fonds propres)	3 132 998 €

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :
D'ouvrir l'opération composée de 21 LLS collectifs, sur la parcelle cadastrée AK 214 d'une superficie de 1 890 m2 sise au 18 route de Montagnac à VILLEVEYRAC, pour un prix de revient prévisionnel de 2 900 600€HT.

ARTICLE 2 :
D'autoriser le Directeur Général à établir avant la fin de l'année 2026, la promesse unilatérale de vente avec la commune de Villeveyrac permettant à celle-ci d'initier une demande de déduction du prélèvement sur ses ressources fiscales auprès de la préfecture,
A lancer les procédures de marchés de maîtrise d'œuvre, puis de travaux à suivre,
De demander à la commune de VILLEVEYRAC la subvention convenue, à hauteur de 140 000€,
De demander la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE, délégataire de l'aide à la Pierre,
De demander les garanties nécessaires auprès du Conseil Départemental,
D'autoriser les emprunts et demandes de garanties,
De signer les contrats de prêt conformément au financement du logement social,

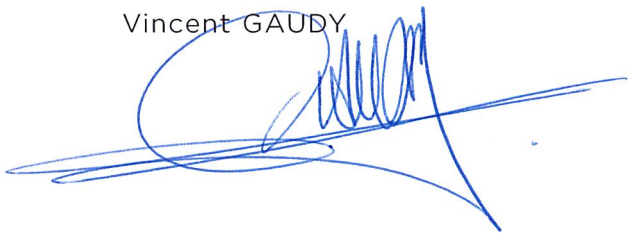
ARTICLE 3 :
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY



Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026